

Commune de Silly-Le-Long

Recensement des habitations concernées par des fissures Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Afin de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la commune recense les habitations présentant des fissures susceptibles d'être liées à un phénomène de sécheresse et de retrait-gonflement des argiles.

1. Coordonnées du déclarant

- Nom et prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Courriel :

2. Bien concerné

- Adresse du bien (si différente) :
- Type de bâtiment : ☐ Maison individuelle ☐ Dépendance ☐ Autre :
- Le bien est : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Locatif

3. Désordres constatés

- Date approximative d'apparition des fissures :
- Les fissures sont apparues : ☐ À l'intérieur ☐ À l'extérieur ☐ Les deux
- Description des dommages :

4. Évolution

Les fissures : ☐ Sont stables ☐ Semblent s'agrandir ☐ Je ne sais pas

5. Documents joints

☐ Photographies des fissures ☐ Plan ou croquis de localisation ☐ Autres documents :

6. Assurance

Le sinistre a-t-il été déclaré à votre assurance ? ☐ Oui ☐ Non

Déclaration

Je certifie exacts les renseignements indiqués ci-dessus et autorise la commune à utiliser ces informations uniquement dans le cadre de la constitution du dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Fait à :

Le : / /

Signature :

La présente fiche est à retourner en mairie accompagnée de photographies des désordres constatés.

Ce recensement ne vaut pas reconnaissance de catastrophe naturelle, il permet à la commune de constituer un dossier solide auprès de la préfecture. Il est également recommandé aux administrés de déclarer, sans attendre, le sinistre à leur assureur.